

La mondialisation a aussi modifié l'exercice de la souveraineté étatique, entre autres par une série d'accords multilatéraux ayant force de loi et d'arrangements informels, et la création d'institutions. Dans ses relations étrangères nordiques, le Canada a surtout porté son attention sur les menaces à notre souveraineté. Or, la nature et les implications de ces menaces ont changé : la coopération a éclipsé en grande partie les différends frontaliers dans le Nord. Si les questions liées à la souveraineté inspirent moins de préoccupations au public, par contre, les Canadiens et les Canadiennes veulent que leur gouvernement fasse appliquer les lois et les règlements relatifs à la gestion du Nord.

Pour relever les nouveaux défis transfrontaliers et promouvoir davantage la coopération, nous devons intensifier le dialogue avec les organisations existantes qui mènent une action commune, telles les Nations Unis (ONU), l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (l'OSCE). Nous devons également voir à ce que les efforts du Conseil de l'Arctique servent de complément aux initiatives en cours dans la région circumpolaire, notamment celles du Conseil nordique, du Conseil euro-arctique de la mer de Barents et du Conseil baltique, ainsi qu'au plan d'action adopté par l'UE dans le cadre du volet nordique de sa politique étrangère. Il convient en outre d'adopter de nouvelles approches permettant de se pencher sur des questions telles la sécurité humaine et les menaces que font peser sur la sécurité et le bien-être des personnes un nombre grandissant de problèmes transfrontaliers. Sur ce point, les populations de la région circumpolaire sont particulièrement vulnérables.

Dans ce contexte, le Canada doit doter sa politique étrangère d'un volet nordique approfondi et détaillé. Pour être efficace, cette nouvelle politique devra faire partie intégrante de la politique étrangère élargie du Canada et être renforcée par des politiques nationales. Une approche globale accroîtra la cohérence et la coordination entre les divers ministères et organismes fédéraux intéressés au développement de la région circumpolaire.

Le contexte national - Le Nord acquiert son autonomie

À l'aube d'un nouveau siècle, le Nord canadien subit une transformation fondamentale. L'événement le plus marquant a été la division, en 1999, des Territoires du Nord-Ouest en deux territoires distincts, à la suite de la création du Nunavut. La création du Nunavut représente un tournant dans le développement politique du Nord canadien et témoigne, entre autres, de notre engagement à l'égard de l'autonomie gouvernementale et du transfert continu des responsabilités.